

# Inondations: 30 % de plaintes supplémentaires chez les assureurs après un printemps pluvieux

Pieter Suy



**Après les six mois les plus humides jamais enregistrés, les assureurs belges ont vu croître de 30% les demandes d'indemnisation. Combien de temps pourront-ils supporter seuls le coût des inondations?**

Les assureurs belges actifs en non-vie ont connu des mois difficiles. Le premier semestre de l'année est le plus pluvieux depuis le début des relevés. Il ressort ainsi que **les dossiers pour inondations ou autres catastrophes naturelles ne cessent d'affluer.**

AXA Belgium, le plus grand assureur dommage du pays, a fait état d'une augmentation "significative" par rapport au premier semestre 2023.

Même son de cloche chez KBC, qui constate une forte augmentation du nombre de sinistres liés aux dégâts des eaux, mais aussi **de la charge moyenne par dossier.**

Belfius, P&V et Ethias font état d'une augmentation de 20 à 30% du nombre de dossiers de dégâts des eaux par rapport au premier semestre de l'année. Il y a toutefois des exceptions: AG

Insurance affirme que l'impact reste limité, et Baloise constate que les dommages consécutifs au vent sont plus problématiques que ceux liés à la pluie.

## Avenir peu clément

À cette heure, on ne peut pas encore chiffrer la **facture totale** que cela représente pour le secteur. Mais il est d'ores et déjà clair que les conséquences financières ne seront pas minimales: les inondations du mois de mai dans la région des Fourons ont à elles seules déjà coûté 25 millions d'euros au secteur. Selon les chiffres de la fédération sectorielle, Assuralia, c'est **autant que les coûts supportés par les assureurs pour l'ensemble des inondations survenues en 2023.**

Le coût total des inondations, des tempêtes et des dommages automobiles causés par les catastrophes naturelles s'est élevé à 169 millions d'euros en 2023.

Et la météo ne s'annonce pas plus clémente dans l'immédiat. Cette semaine et la semaine dernière, à la veille du **troisième anniversaire des fortes inondations en Wallonie**, de violents orages ont secoué une partie de la Belgique.

## La réassurance en hausse

Les grands réassureurs, vers qui les assureurs se tournent pour s'assurer eux-mêmes, préviennent depuis longtemps que **le changement climatique entraînera une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes** tels que les ouragans, les pluies diluviennes ou les tempêtes de grêle. La question est de savoir s'ils vont continuer à supporter ces risques.

L'assurance incendie des logements, des commerces et des bâtiments agricoles doit obligatoirement couvrir les inondations. Par ailleurs, quiconque construit pendant au moins 18 mois avant qu'une zone ne soit classée comme zone à risque a droit à une assurance contre les catastrophes naturelles. Par la suite, une assurance incendie reste possible, mais les dommages causés par d'éventuelles inondations ne sont plus couverts.

Les entreprises et les institutions peuvent encore se prémunir contre les catastrophes naturelles, selon Niels Bruers et Christel Kiebzak, du groupe de courtiers Vanbreda Risk & Benefits. "Mais il y a effectivement une tension sur le marché. Certains acteurs fixent des limites pour les dommages qu'ils veulent encore assurer. Pour une assurance incendie couvrant des dommages jusqu'à 60 millions d'euros, la couverture des catastrophes naturelles n'était pas limitée par le passé. Aujourd'hui, ce plafond est rapidement fixé à 10 ou 20 millions d'euros."

Bientôt, les assureurs devront négocier avec les réassureurs les risques qu'ils peuvent prendre en charge. Ces négociations seront difficiles, car la Belgique n'a toujours pas élaboré de nouveau cadre juridique sur la répartition des coûts des dommages lors de grandes catastrophes naturelles.

Après les inondations de 2021, il est devenu évident que le régime actuel ne fonctionne pas. En cas de catastrophe naturelle, les assureurs prennent en charge tous les dommages jusqu'à 1,6 milliard d'euros, mais au-delà de cette somme, c'est le flou total. Les inondations de 2021 ont causé environ 2,5 milliards d'euros de dommages.

Les réassureurs augmentent donc leurs primes. Mais cela ne s'arrête pas là, précise Viviane Huybrecht, porte-parole de KBC. "Nous devons également détenir plus de risques dans notre portefeuille avant que les réassureurs n'interviennent."

## Vers une hausse des primes?

"Les primes de réassurance ont presque doublé ces dernières années et la couverture est moins généreuse", confirme Michel Lüttgens, qui dirige la branche dommages chez P&V. "Si cela ne s'est pas traduit par des augmentations de prix aussi importantes pour les clients, c'est parce que **la couverture contre les catastrophes naturelles ne représente qu'une partie de la prime** totale de l'assurance incendie."

Il semble toutefois que les réassureurs augmentent les primes pour les années à venir de manière un peu moins drastique qu'auparavant. Belfius prévoit des hausses de primes de réassurance de 5 à 10% pour cette année et l'année prochaine.

## Le résumé

- Les assureurs belges constatent un **nombre croissant de dégâts** des eaux au premier semestre.
- Pour des acteurs comme Ethias, Belfius et P&V, les cas de sinistres sont entre 20 et 30% plus élevés qu'au premier semestre 2023.
- Ces sinistres devraient augmenter dans les années à venir. Les assureurs couvrent encore les dommages causés par les inondations, mais **ils examinent de plus en plus attentivement les risques.**
- Alors que le secteur est confronté à de nouvelles négociations avec les réassureurs, la nervosité s'accroît quant à ce **qui pourra être assuré à l'avenir.**

Bron: [L'Echo](#)